

TENDANCES

DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DANS LES MARITIMES

Volume 23, numéro 2

Avril 2026

Rétention des personnes diplômées : Qui reste, qui part et pourquoi ?

Introduction

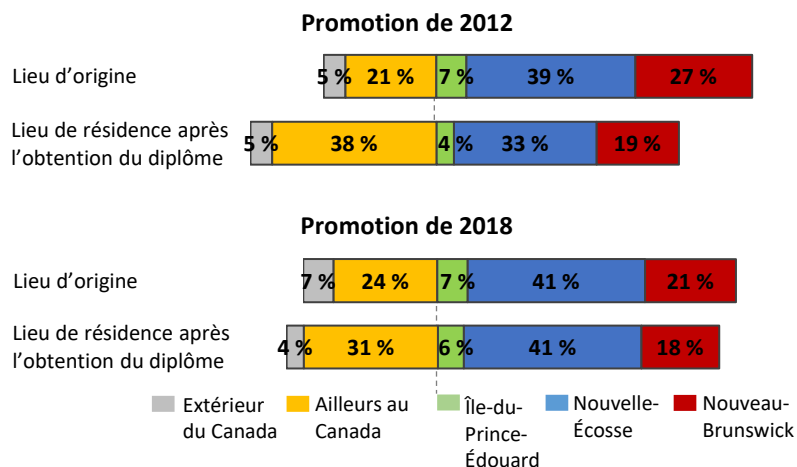
Les universités des Maritimes produisent des personnes diplômées hautement qualifiées et compétentes qui sont essentielles au développement socio-économique de la région. Il y a donc un intérêt manifeste pour l'endroit où elles choisissent de vivre et de travailler après l'obtention du diplôme. Le présent rapport examine les profils de rétention des titulaires d'un premier grade (TPG) des universités des Maritimes des promotions de 2012 et de 2018, selon des enquêtes menées six ans après l'obtention du diplôme. Il comprend des analyses par province d'obtention du diplôme et par lieu d'origine. Pour la promotion de 2018, le rapport examine en détail les raisons invoquées par les TPG pour être restés dans la province d'obtention du diplôme ou l'avoir quitté.

Faits saillants

- Le pourcentage de TPG résidant dans les Maritimes six ans après l'obtention de leur diplôme est passé de 56 % pour la promotion de 2012 à 65 % pour la promotion de 2018. La rétention dans les Maritimes était fortement liée au lieu d'origine des diplômés : en effet, 83 % des TPG de la promotion de 2018 originaires des Maritimes vivaient dans la région six ans après l'obtention de leur diplôme, contre 22 % des diplômés d'ailleurs au Canada et 40 % de ceux de l'extérieur du pays.
- Le taux de rétention dans la province d'obtention du diplôme a également augmenté chez les TPG de la promotion de 2018 par rapport à ceux de la promotion de 2012, passant de 51 % à 60 % au Nouveau-Brunswick, de 47 % à 53 % en Nouvelle-Écosse et de 53 % à 68 % à l'Île-du-Prince-Édouard.
- On a demandé aux TPG de la promotion de 2018 pourquoi ils étaient restés dans leur province d'obtention du diplôme ou l'avaient quittée. Les décisions des diplômés de rester ou de partir ont été influencées par divers facteurs personnels, professionnels, éducatifs et financiers. Les principales raisons de demeurer étaient de se rapprocher de la famille et des amis (69 %) et d'avoir obtenu un emploi (54 %). Parmi les TPG qui sont partis, les principales raisons étaient d'avoir obtenu un emploi (35 %), de se rapprocher de la famille et des amis (34 %) et de profiter de plus de possibilités d'emploi potentiel (33 %).
- Le lieu d'origine et le rapprochement de la famille et des amis ont joué un rôle important dans la rétention des diplômés. Parmi les TPG originaires des Maritimes, 75 % sont restés dans leur province d'obtention du diplôme pour se rapprocher de la famille et des amis, tandis que, chez les TPG de l'extérieur des Maritimes, 43 % ont quitté leur province d'obtention du diplôme pour la même raison.

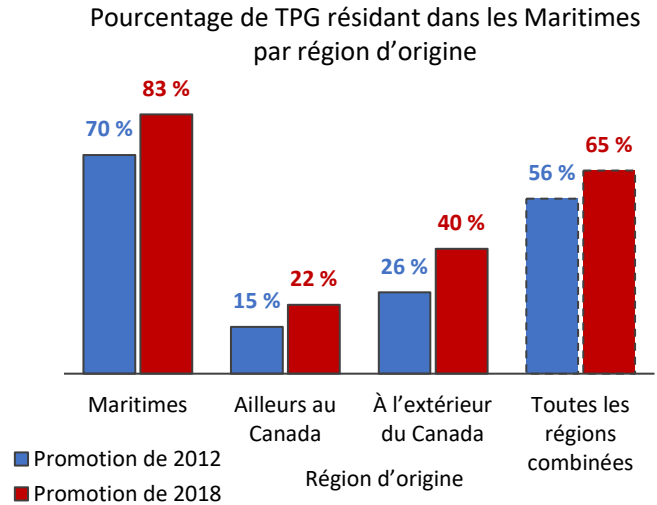
Répartition des TPG par lieu d'origine et lieu de résidence après l'obtention du diplôme

Parmi les TPG de la promotion de 2018, 69 % vivaient dans les Maritimes au cours des 12 mois précédant le début de leur programme d'études, tandis que 24 % résidaient ailleurs au Canada et 7 % vivaient à l'extérieur du Canada. Six ans après l'obtention du diplôme, soit en 2024, 65 % vivaient dans les Maritimes, 31 % ailleurs au Canada et 4 % à l'extérieur du pays. Comparativement à la promotion de 2012, les TPG de la promotion de 2018 étaient moins susceptibles de déménager ailleurs au Canada ou de vivre à l'extérieur du pays six ans après l'obtention de leur diplôme.



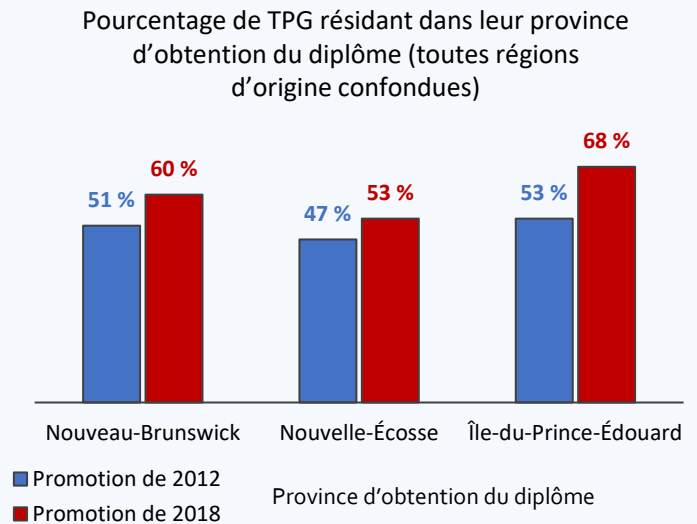
Rétention des TPG dans les Maritimes par région d'origine

Six ans après l'obtention de leur diplôme, 65 % des TPG de la promotion de 2018 vivaient dans les Maritimes, comparativement à 56 % des TPG de la promotion de 2012. La rétention dans les Maritimes était fortement associée à la région d'origine : 83 % des TPG originaires des Maritimes vivaient dans la région, contre 22 % de ceux d'ailleurs au Canada et 40 % de ceux de l'extérieur du pays. Quel que soit le groupe d'origine, la rétention était plus élevée pour la promotion de 2018 que pour la promotion de 2012.



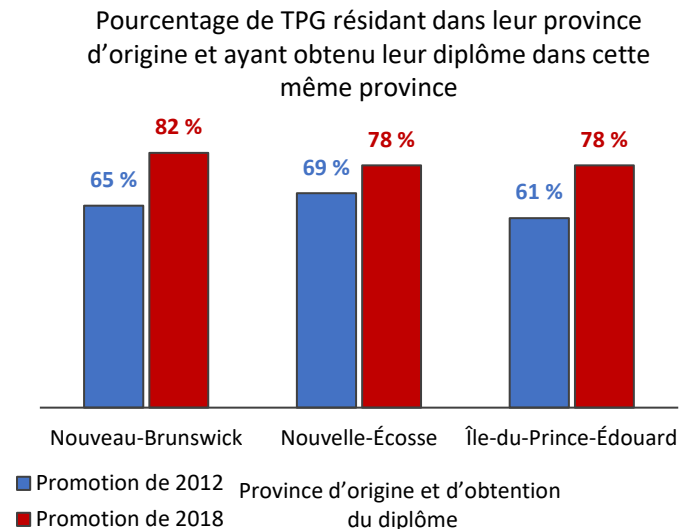
Rétention des TPG dans la province où ils ont obtenu leur diplôme

Entre la promotion de 2012 et celle de 2018, la rétention des TPG dans leur province d'obtention du diplôme, sans égard à la région d'origine, a augmenté dans les trois provinces, passant de 51 % à 60 % au Nouveau-Brunswick, de 47 % à 53 % en Nouvelle-Écosse et de 53 % à 68 % à l'Île-du-Prince-Édouard. Le taux de rétention supérieur de l'Île-du-Prince-Édouard s'expliquerait en partie par la proportion accrue de diplômés originaires de la province (79 % pour la promotion de 2018, contre 66 % au Nouveau-Brunswick et 55 % en Nouvelle-Écosse).



Rétention des TPG dans leur province d'origine

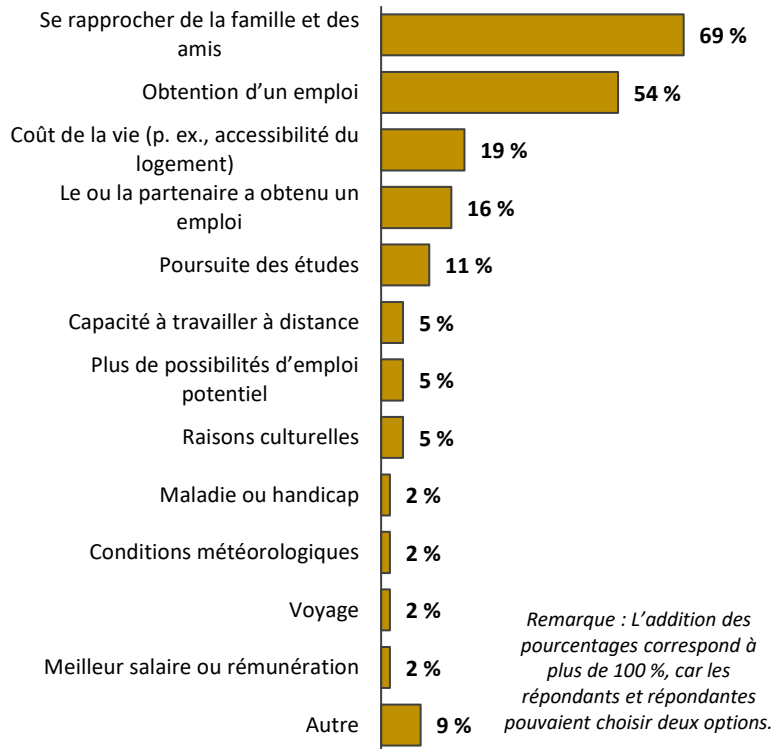
La plupart des TPG qui ont fait leurs études dans la province où ils avaient vécu avant le début de leur programme d'études y habitaient toujours six ans après l'obtention de leur diplôme. Chez les TPG de la promotion de 2018, 82 % de ceux qui avaient vécu au Nouveau-Brunswick avant de s'inscrire à une université du Nouveau-Brunswick vivaient toujours dans la province, comparativement à 78 % des TPG en Nouvelle-Écosse et à une proportion semblable à l'Île-du-Prince-Édouard. Comparativement à la promotion de 2012, la rétention dans la province d'origine a augmenté dans les trois provinces.



Raisons de rester dans la province d'obtention du diplôme

Les TPG de la promotion de 2018 qui vivaient dans la province d'obtention de leur diplôme six ans plus tard ont le plus souvent cité le fait de se rapprocher de la famille et des amis comme raison de rester (69 %), suivis de l'obtention d'un emploi (54 %). Parmi les autres raisons fréquemment invoquées, mentionnons le coût de la vie (p. ex., accessibilité du logement) (19 %), l'obtention d'un emploi par le ou la partenaire (16 %) et la poursuite des études (11 %). Dans l'ensemble, les liens familiaux et sociaux, les possibilités d'emploi et les facteurs d'accessibilité ont été des facteurs importants dans la décision des diplômés de rester dans la province d'obtention de leur diplôme.

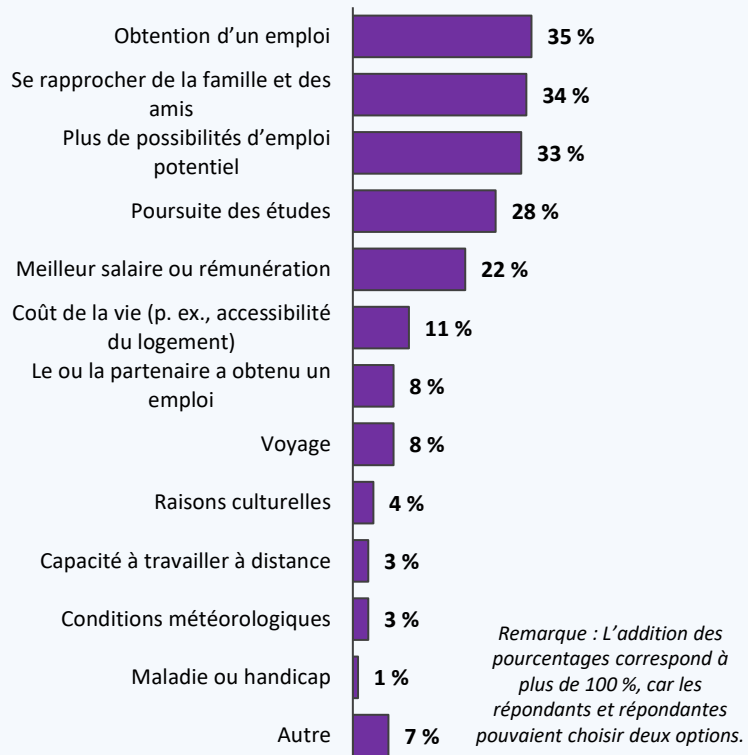
Pourcentage de TPG ayant invoqué des raisons de rester dans la province d'obtention du diplôme (promotion de 2018)



Raisons du départ de la province d'obtention du diplôme

Les TPG de la promotion de 2018 qui vivaient à l'extérieur de la province d'obtention de leur diplôme six ans plus tard ont le plus souvent cité l'obtention d'un emploi comme raison du départ (35 %), suivi du rapprochement de la famille et des amis (34 %) et la recherche de plus de possibilités d'emploi potentiel (33 %). Parmi les autres raisons fréquemment invoquées, mentionnons la poursuite des études (28 %) et la possibilité d'un meilleur salaire ou d'une meilleure rémunération (22 %). Dans l'ensemble, les facteurs liés à l'emploi, y compris l'accès à des possibilités d'emploi et à des salaires accrus, ainsi que les possibilités d'études et les liens familiaux et sociaux externes ont joué un rôle central dans la décision des diplômés de quitter la province d'obtention de leur diplôme.

Pourcentage de TPG ayant invoqué des raisons de quitter la province d'obtention de leur diplôme (promotion de 2018)



Influence de l'origine des TPG sur les raisons de rester dans la province ou de la quitter

Chez les TPG des Maritimes, les décisions de rester dans la province d'obtention du diplôme étaient en grande partie motivées par les liens familiaux et sociaux (75 %) et l'obtention d'un emploi (53 %), tandis que les décisions de quitter étaient plus souvent liées à la poursuite des études (32 %) et à des facteurs liés à l'emploi, y compris l'obtention d'un emploi (37 %) et la recherche de plus de possibilités d'emploi potentiel (28 %).

Chez les TPG de l'extérieur des Maritimes, les décisions de rester dans la province d'obtention du diplôme ont été moins fortement influencées par les liens familiaux et sociaux (31 %) et plus étroitement liées aux études, à l'emploi et à des facteurs financiers, en particulier l'obtention d'un emploi (55 %), l'obtention d'un emploi par le ou la partenaire (21 %), la poursuite d'études (21 %) et le coût de la vie (21 %). Les décisions de partir étaient le plus souvent motivées par des liens familiaux et sociaux externes et des perspectives accrues sur le marché du travail, les diplômés citant le désir de se rapprocher de la famille et des amis (43 %), la recherche de plus de possibilités d'emploi potentiel (38 %) et l'obtention d'un emploi (34 %) comme principales raisons de partir.

Pourcentage de TPG ayant invoqué des raisons de rester dans la province d'obtention de leur diplôme ou de la quitter, par région d'origine (promotion de 2018)

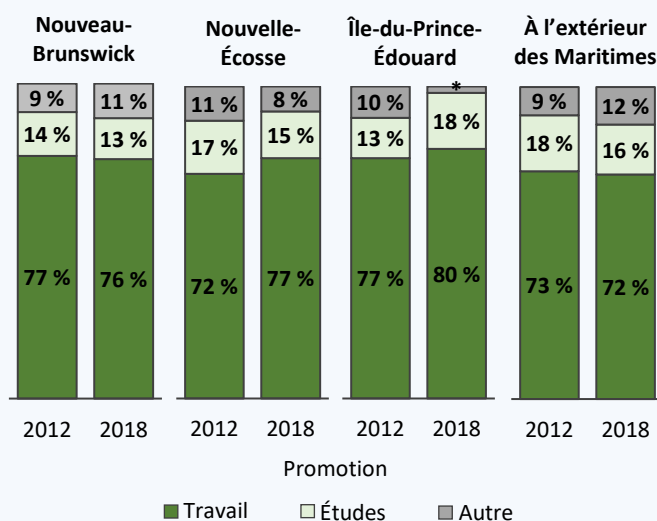
	Raisons de rester		Raisons de partir	
	Maritimes	De l'extérieur des Maritimes	Maritimes	De l'extérieur des Maritimes
Se rapprocher de la famille et des amis	75 %	31 %	24 %	43 %
Obtention d'un emploi	53 %	55 %	37 %	34 %
Coût de la vie	19 %	21 %	13 %	9 %
Le ou la partenaire a obtenu un emploi	15 %	21 %	13 %	4 %
Poursuite des études	9 %	21 %	32 %	24 %
Capacité à travailler à distance	6 %	5 %	3 %	2 %
Plus de possibilités d'emploi potentiel	4 %	11 %	28 %	38 %
Raisons culturelles	4 %	10 %	4 %	3 %
Maladie ou handicap	2 %	*	*	*
Conditions météorologiques	1 %	8 %	3 %	3 %
Voyage	1 %	*	10 %	6 %
Meilleur salaire ou rémunération	2 %	*	20 %	24 %
Autre	8 %	14 %	6 %	8 %

* Des données ont été supprimées en raison de la petite taille de cellule (n < 5 non pondéré).

Activité principale des TPG six ans après l'obtention du diplôme

L'activité principale des TPG six ans après l'obtention du diplôme était le travail. La proportion des TPG de la promotion de 2018 vivant dans les Maritimes qui travaillaient variait de 76 % à 80 %; 72 % des TPG vivant à l'extérieur des Maritimes travaillaient également. Entre 13 % et 18 % des diplômés poursuivaient des études. Dans l'ensemble, la répartition des principales activités des diplômés est demeurée largement uniforme entre la promotion de 2012 et celle de 2018, avec seulement une variation modeste selon la région de résidence.

Pourcentage de TPG par activité principale et région de résidence six ans après l'obtention du diplôme



* Des données ont été supprimées en raison de la petite taille de cellule (n < 5 non pondéré).

Sommaire et répercussions

Il y a eu une augmentation notable de la proportion de TPG vivant dans les Maritimes six ans après l'obtention du diplôme, passant de 56 % pour la promotion de 2012 (enquête menée en 2018) à 65 % pour la promotion de 2018 (enquête menée en 2024). La rétention dans la province d'obtention du diplôme a également augmenté dans les trois provinces entre la promotion de 2012 et celle de 2018. L'augmentation de la rétention des diplômés s'est produite malgré une augmentation du pourcentage de TPG venant d'ailleurs au Canada ou de l'extérieur du pays pour étudier dans les universités des Maritimes. L'augmentation de la rétention des TPG dans les Maritimes est parallèle à la croissance de la population générale observée dans la région, alimentée par la migration interprovinciale et l'immigration internationale. Entre 2018 et 2024, le nombre de personnes âgées de 25 à 29 ans a augmenté de 56 % à l'Île-du-Prince-Édouard, de 29 % en Nouvelle-Écosse et de 21 % au Nouveau-Brunswick¹.

Les raisons de rester dans la province d'obtention du diplôme ou de partir diffèrent selon qu'il s'agit des personnes originaires des Maritimes ou d'ailleurs, les TPG originaires des Maritimes étant plus susceptibles de rester. Selon les enquêtes, 75 % des TPG originaires des Maritimes qui sont restés dans la province d'obtention du diplôme ont indiqué y être restés pour se rapprocher de la famille et des amis. En revanche, 43 % des TPG de l'extérieur des Maritimes ont signalé avoir quitté la province d'obtention de leur diplôme pour se rapprocher de la famille et des amis. Le coût de la vie (par exemple accessibilité du logement) a été cité plus souvent comme raison de rester dans la province d'obtention du diplôme que de partir chez les TPG des Maritimes (19 %, contre 13 %) et les TPG d'ailleurs (21 %, contre 9 %), ce qui donne à penser que l'accessibilité relative des Provinces maritimes joue un rôle dans la rétention des diplômés. Parallèlement, les salaires ou les rémunérations plus élevés et la perception de meilleures possibilités d'emploi ont été invoqués plus souvent comme raisons de quitter la province d'obtention du diplôme chez les TPG des Maritimes et les TPG d'ailleurs. Les données provenant des diplômés de la même promotion indiquent que les TPG employés à l'extérieur des Maritimes ont tendance à gagner plus que ceux qui travaillent dans la région². La poursuite des études a été citée plus souvent comme raison de partir que de rester dans la province d'obtention du diplôme. Cette constatation est particulièrement pertinente étant donné que 61 % des TPG ont poursuivi des études après avoir terminé leur premier diplôme³. Près du tiers des TPG des Maritimes qui ont quitté la province d'obtention du diplôme l'ont fait pour poursuivre des études.

Le présent rapport montre que les liens familiaux et sociaux ainsi que l'obtention d'un emploi étaient, pour les TPG, les facteurs les plus importants dans la décision de choisir où vivre après l'obtention du diplôme. Le fait de se rapprocher de la famille et des amis était la raison la plus courante de rester dans la province d'obtention du diplôme et la deuxième raison de partir, tandis que l'obtention d'un emploi était la principale raison de départ et la deuxième raison de rester.

Références

1. Statistique Canada. Tableau 17-10-0005-01 Estimations de la population au 1^{er} juillet, par âge et genre. Date de publication : 2025-09-24. <https://doi.org/10.25318/1710000501-fra>
2. CESPM. Profil d'emploi des titulaires d'un premier grade d'une université des Maritimes deux ans et six ans après l'obtention du diplôme. Fredericton (N.-B.); mars 2025.
3. CESPM. Tendances de l'enseignement supérieur dans les Maritimes. La promotion de 2018, six ans plus tard : Poursuite des études après un premier grade. Volume 22, numéro 3, Fredericton (N.-B.); juin 2025.

Notes méthodologiques

Les données utilisées dans le présent rapport proviennent de l'Enquête sur les résultats des diplômés et diplômées de la CESPM pour les promotions de 2012 et de 2018, toutes deux menées six ans après l'obtention du diplôme, soit en 2018 et 2024, respectivement. Des informations détaillées sur le programme d'enquête sur les résultats des diplômés, y compris les instruments d'enquête, sont disponibles à l'adresse :

<https://www.cespm.ca/research/graduatefollowupsurveys.aspx>

Les analyses présentées dans le présent rapport se limitent aux titulaires d'un premier grade et ne visent que les diplômés qui ont fourni des renseignements sur leur lieu de résidence 12 mois avant le début de leur programme d'études et six ans après l'obtention de leur diplôme.

L'échantillon de la promotion de 2012 comptait 1 901 TPG, avec une marge d'erreur de $\pm 2,2$ points de pourcentage, 19 fois sur 20. L'échantillon de la promotion de 2018 comptait 1 603 TPG, avec une marge d'erreur de $\pm 1,8$ point de pourcentage, 19 fois sur 20. Toutes les statistiques présentées dans le présent rapport ont été produites à partir de données pondérées, les pondérations étant appliquées par université d'obtention du diplôme et par genre. Les non-réponses ont été exclues des analyses. En raison de l'arrondissement, il se peut que les pourcentages présentés dans les tableaux ne correspondent pas à 100 %.

Définitions

Titulaires d'un premier grade (TPG) : Personnes diplômées titulaires d'un baccalauréat qui ont commencé leur programme d'études sans diplôme d'études postsecondaires préalable.

Lieu d'origine et lieu de résidence après l'obtention du diplôme : On a demandé aux diplômés d'indiquer leur lieu de résidence principale au cours des 12 mois précédant le début de leur programme d'études et leur lieu de résidence six ans après l'obtention de leur diplôme. Pour certaines analyses, les réponses ont été regroupées dans les régions suivantes :

- Maritimes : TPG qui vivaient au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse ou à l'Île-du-Prince-Édouard.
- Extérieur des Maritimes : TPG qui vivaient ailleurs au Canada (à l'exclusion des trois Provinces maritimes) ou à l'extérieur du pays.

Activité principale des TPG : Les TPG ont été classés dans l'une des trois catégories suivantes en fonction de l'activité principale signalée au moment de l'enquête :

- Travail : TPG qui ont indiqué travailler à temps plein ou à temps partiel, exception faite de ceux qui poursuivaient également des études.
- Études : TPG qui poursuivaient des études après leur premier grade et qui étaient inscrits à un programme d'études au moment de l'enquête. Cette catégorie comprend les TPG qui travaillaient également pendant leurs études.
- Autre : TPG qui exerçaient des activités autres que les études ou le travail, comme rechercher un emploi, être en mise à pied temporaire, être en congé de maternité ou de paternité ou prendre soin de membres de la famille.

Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes

Téléphone : 506-453-2844

Courriel : cespm@cespm.ca

www.cespm.ca

